ORGANISME D'INSPECTION : C.I.B.A.S	DTMCA N°1
Version du 16/11/09	Page 1/1

Date de réception par l'organisme d'inspection (cadre à renseigner par l'OI) :

DECLARATION DE TRANSACTION OU DE MISE A LA CONSOMMATION

Pour les appellations : CÔTES D'AUVERGNE.

-	r <mark>ateur ou des opérateurs</mark> n attribuée lors de votre décl	aration d'identification pour chaque opérateur :					
Nom de l'opérateu	ır ou des opérateurs (1):						
Tél:							
		Cocher la case correspondante					
N° CVI inscrit sur la déclaration de récolte concerné par la demande	Identité de l'opérateur Si plusieurs opérateurs voir (1)	 □ Transaction : identité de l'acheteur (Préciser hors France si nécessaire) □ Mise à la consommation : Date de conditionnement □ Petit vrac 	Lot si assem blage	Ouve Ou N° du lot	Volume de la cuve si vin en cuve	Volume concerné	N° du lieu de stockage (2)
			-				
			1				

(transaction puis conditionnement), faire une ligne par étape pour bien identifié chaque étape et chaque opérateur.